Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain

Conception ESCP BS

Session 2024

1 – Le sujet : le changement climatique, un facteur de recomposition de la mondialisation

Rappel des sujets donnés les années précédentes :

-2008 : Le clivage nord-sud est-il toujours d'actualité ?
-2009 : Les Amériques : entre intégrations et fragmentations
-2010 : Les années 1980-2010 sont-elles en rupture ou en continuité par rapport au processus de mondialisation hérité de la Révolution industrielle ?
-2011 : Rivalités et rapports de puissance en Asie orientale
-2012 : Les zones d'intégration régionales : étape ou alternative au processus de mondialisation ?
-2013 : Les Etats-Unis et l'exercice de la puissance
-2014 : L'Afrique subsaharienne est-elle à l'écart du monde ?
-2015 : Les espaces maritimes, objet de tensions et de conflits entre les Etats
-2016 : Influences et ingérences étrangères au Proche et au Moyen-Orient
-2017 : L'Union européenne face aux effets déstabilisateurs de la mondialisation
-2018 : Etats-Unis-Chine : rivalités de pouvoir et d'influence
-2019 : Les matières premières dans les stratégies de puissance des Etats
-2020 : La France dans la recomposition des puissances dominantes
-2021 : Mondialisation et mise en concurrence des pays et des territoires pour attirer les activités économiques
-2022 : Vers un retour des frontières ?
-2023 : Instabilités et violences en Amérique latine

2 – Barème, attentes du jury

Données statistiques :

-3 315 copies corrigées
-Ecart type : 3,58
-Moyenne générale : 10,75
- Un peu plus de 17% des copies ont eu des notes supérieures à 15, avec quelques très bonnes copies bien structurées et argumentées

Les questions relatives à l'adaptation au changement climatique et aux enjeux environnementaux étaient attendues depuis plusieurs années notamment depuis leurs repositionnements au sein du programme. Le libellé du sujet ne présentait aucune difficulté de compréhension, ce qui explique le faible nombre de copies hors-sujet ou de copies vraiment mauvaises. Pour mémoire, rappelons cependant que les sujets à l'écrit ces dernières années abordaient partiellement les questions environnementales ou plutôt comme une ouverture. Or, la bibliographie sur le sujet est pléthorique et s'est renouvelée, enrichie de nombreux nouveaux ouvrages ces dernières années, avec de nouveaux concepts discutés comme celui d'anthropocène, ou de forçage anthropique. Le jury n'a eu aucune copie climato-négationniste et à l'inverse des références mobilisées généralement pertinentes (Latour, Latouche, Parrique, Fressoz et Bonneuil, Beck, Jonas).

Beaucoup de thèmes et d'entrées au programme pouvaient être mobilisés :

- Les défis du changement climatique
- Compétition pour les ressources
- Les pays émergents équité sociale et environnement
- Les pays du golfe
- Territoires gagnants et perdants de la mondialisation
- La question de l'énergie des tensions géopolitiques
- Nourrir les hommes
- Les acteurs de la mondialisation et les acteurs émergents : ONG, organisation internationales, FTN, société civile

Il s'agissait d'un sujet articulé au programme de 1ère et de 2ème année, qui nécessitait de la part des candidats de prendre du recul quant à une question d'actualité qui devait aussi être repositionnée dans son épaisseur historique : a minima le rapport Meadows, le début de l'Anthropocène post seconde guerre, mondiale, conférences et sommets de la terre, COP, et particulièrement à partir des années 1970 et l'émergence des ONG et mouvements écologiques. Il était donc attendu que les candidats proposent une diversité d'exemples tirés des aires régionales au programme. Et surtout **le sujet comportait une entrée géopolitique implicite mais assez évidente** puisqu'il s'agissait bien d'étudier ici : en quoi le changement climatique constituait un enjeu majeur des relations internationales. Mais aussi comment les négociations internationales sur le climat deviennent-elles un défi géopolitique dans un monde marqué par de fortes interdépendances ? Dans quelle mesure le changement climatique (et sa régulation) constitue un élément clé des relations internationales, révélateur des inégalités et des tensions mondiales (*document 2*).

Le changement climatique était donc à appréhender comme un **enjeu social, économique et politique** à travers lequel **les réponses apportées à ces bouleversements et menaces révèlent les inégalités de développement et renforcent les déséquilibres mondiaux**. En somme il s'agissait de réfléchir aux conséquences économiques et humaines du changement climatique comme facteur de déstabilisation à toutes les échelles géographiques. S'il n'était pas attendu des candidats des connaissances précises en matière de fonctionnement des écosystèmes, les excursions dans le domaine des sciences dures ont trop souvent donné lieu à des propos fantaisistes : la couche d'ozone, lorsqu'elle est évoquée, est l'occasion de contre-sens grossiers ; quasiment 10 % des copies mettent les séismes et les tsunamis sur le compte du réchauffement climatique, y compris des copies par ailleurs bien informées et rédigées.

Quelques éléments de contexte permettaient de positionner le sujet dans les questions d'actualité mais également en intégrant son épaisseur historique, le sujet invitait à présenter les conséquences des variations climatiques notamment quant à l'accès aux ressources et à la multiplication des risques et des conflits d'usage avec des conséquences économiques et géopolitiques majeures. De même, la prise de conscience progressive par différents acteurs et à plusieurs échelles des questions environnementales devait être rapidement présentée dès le début de la copie : la compréhension des effets néfastes de la croissance économique sur l'environnement qui remonte aux années 1970 – création des premiers mouvements et partis écologistes, discours de Georges Pompidou à L'Alliance française à Chicago en 1970, en France l'écologie politique fait son apparition en 1974 avec la candidature à l'élection présidentielle de René Dumont et sa traduction institutionnelle en 2005 au sein de la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution, constituaient des entrées potentielles.

Le changement climatique, devait ainsi être défini comme l'ensemble des modifications récentes du climat depuis la fin du XIXème siècle, il se manifeste par une hausse des températures, une montée du niveau de la mer causée par la fonte des glaciers et des épisodes climatiques violents (cyclones à répétitions, glissements de terrain) sont en premier ligne des discussions internationales, révélant les divergences d'opinions sur les causes mais aussi des débats sur les réponses à apporter. Il s'agissait de montrer que si les caractéristiques peuvent être établies à l'échelle mondiale, les enjeux et les décisions relèvent souvent de l'échelle locale. Le terme **recomposition** insistait ainsi sur l'idée de réagencement des espaces et des processus dans la durée : évolution des systèmes productifs, changements dans les modes de vie, des décisions politiques et des rapports de force et des tensions internationales.

La **mondialisation** pouvait être analysée à partir des définitions traditionnelles traduisant le développement de l'interdépendance au niveau mondial. Cependant une distinction est parfois établie entre deux mots qui a priori désignent un même phénomène. Par exemple à partir des travaux de A. Nonjon (2005) : « La mondialisation couvre, dans leurs traductions spatiales, l'ensemble des activités qui concourent à la production, à l'échange et à la répartition de richesses. », ou encore d'Yves Lacoste (2003) qui appréhende la mondialisation comme « l'ensemble des processus relationnels qui se développe au plan mondial par l'extension du système capitaliste depuis les dernières décennies du XXème siècle ».

L'internationalisation, que ce soit de la production ou des échanges, fait que la compétitivité des entreprises est au centre de la préoccupation des Etats. Mais il ne fallait pas pour autant concevoir les entreprises à la remorque des Etats. La mondialisation est aussi, pour le capital, le moyen de s'abstraire des règles que lui imposent les Etat sur un territoire donné, or ce

dernier aspect a quasiment été systématiquement oublié (lors des écrits comme des oraux). La mondialisation devait donc ici être analysée en ce qu'elle vient accélérer le changement climatique, mais également au regard de ce que le changement climatique fait à la mondialisation, une relation dialectique que le terme **facteur** venait ici renforcer.

Ainsi **la problématisation du sujet** ne devait pas reprendre simplement l'intitulé sous forme interrogative mais questionner : en quoi le changement climatique constitue un enjeu majeur des relations internationales ? Comment les négociations internationales sur le climat deviennent-elles un défi géopolitique dans un monde marqué par de fortes interdépendances ? Dans quelle mesure le changement climatique (et sa régulation) constitue un élément clé des relations internationales, révélateur des inégalités et des tensions mondiales.

Aucun plan type n'était particulièrement attendu, en revanche il fallait bien évidemment éviter les plans dialectiques et essayer de construire *a contrario* un développement analytique et progressif. Il était possible de réaliser une première partie qui s'attachait à analyser : **Comment le changement climatique déstabilise le monde,** par exemple en revenant sur les principaux facteurs : Accès et déplacement des ressources (eau, poissons, etc.) à l'origine de tensions et des transformations dans l'organisation des territoires comme des relations entre les pays (migrations, réfugiés, échanges économiques). D'importants mouvements de population exacerbent les tensions ethniques et les courants xénophobes ; l'affaiblissement des institutions : la dégradation de l'environnement appauvrit les populations et affaiblit les structures sociales ; la disruption : Des évènements climatiques extrêmes interrompent le fonctionnement des institutions. **Il était possible de mobiliser différents exemples :** L'ouragan Katrina en 2005 qui a eu outre des effets dévastateurs (1 500 morts) mais a également aggravé les tensions locales et raciales, au Mali où la baisse tendancielle des précipitations depuis plusieurs années et les sécheresses de 2010 et 2012 ont fragilisé l'Etat et aggravé la crise sahélienne, ou encore en Syrie où entre 2006 et 2010, quand le pays a connu la sécheresse la plus sévère jamais enregistrée en entraînant le déplacement de 1,5 millions de Syriens, entrainant une forte déstabilisation politique du pays et son basculement dans la montée des extrêmes et de la guerre civile de 2011. Une situation accentuée par le développement ces dix dernières années d'une agriculture intensive de coton lourdement consommatrice d'eau et promue par le gouvernement pour soutenir son commerce extérieur, dans un pays au climat semi-aride qui avait déjà largement épuisé ses ressources en eau. En Asie également où la modification de la mousson et le recul des glaciers accroissent les tensions autour des fleuves transfrontaliers comme le Gange et le Mékong. Il était donc facile pour les candidats de choisir différentes entrées dans le sujet à partir d'exemples régionaux. Dans tous les cas il s'agissant de montrer le lien entre ce que le changement climatique entraine en termes de risques et perturbations environnementales (i.e. les conséquences régionales et les conséquences politiques). L'idée de forçage anthropique pouvait être ainsi reprise quand l'action humaine par les modifications qu'elle implique sur l'environnement concourt aux variations climatiques.

Le propos ne devait pas rester ancrer dans l'actualité, car les effets perturbateurs du changement climatique ne sont pas des réalités nouvelles, mais leur caractère global s'accentue, et conduisent les différents acteurs internationaux et locaux à s'entendre ou réfléchir aux possibilités d'une régulation internationale, ce qu'il était possible de développer

dans un second temps, posant l'enjeu de : **réguler le changement climatique de l'échelle internationale à l'échelle locale.**

Le processus de mondialisation s'est longtemps développé sans prendre en compte le sujet du changement climatique, voire même amplifiant ce dérèglement *(lien possible avec le document 1)*. Depuis la fin des années 1980, une gouvernance climatique globale tente de se mettre en place. Il était attendu une connaissance minimale et critique des **grandes étapes des négociations environnementales** (le terme est ici important) et de montrer que le rythme des conférences pour le climat s'accélère : 1970 : création de l'Agence de protection de l'environnement aux US – Environnemental Protection Agency ; 1987 : eapport Brundland, naissance du concept de développement durable, « La Terre est une mais le monde ne l'est pas ! ». ; 1988 : création du GIEC ; 1992 : 1er sommet de la Terre à Rio, convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (au pluriel à l'époque), CCNUCC. Développement d'une gouvernance mondiale sur le climat qui se met en place sous l'égide des Nations Unies. Les pays adoptent l'Agenda 21 (code de bonnes pratiques). ; 1997 (entrée en vigueur en 2005) : signature du protocole de Kyoto (*Document 4* et la possibilité de désigner sur la carte de synthèse les groupes de pays l'ayant ratifié et/ou s'en étant retiré pour US et Canada) ; réduire les GES d'au moins 5% par rapport à 1990. Cela ne s'applique qu'aux pays considérés comme développés, la Chine et l'Inde ne sont pas concernées. Les Etats-Unis et l'Australie refusent de ratifier, le Canada et la Russie s'en retirent. 2008 :Mise en place de l'économie verte (green business) pour répondre à la crise écologique aux Etats-Unis ; l'UE adopte la même année le « paquet énergie climat » pour diminuer de 20% les GES et atteindre 20% d'énergies renouvelables ; 2009 : la COP de Copenhague décevante et surtout marquée par les tensions entre les Etats-Unis et la chine, pas d'accord contraignant ; 2010 : création du Fond vert pour le climat, alimenté par les pays riches pour financer l'adaptation des pays les plus pauvres. Les pays émergents commencent à s'engager dans la lutte contre le réchauffement ; 2011 : création de la plateforme de Durban – procédure de négociation pour préparer un accord post 2020 pour maintenir l'élévation des températures ; 2013 : 2em période du protocole de Kyoto ; 2015 : COP 21, signature de l'Accord de Paris – retrait des Etats-Unis. Quelques éléments pouvaient être mentionnés : contenir le réchauffement en dessous de 2 degrés, les pays riches doivent fournir 100 milliards de dollars/an à partir de 2020 pour les pays des Suds et aider les pays vulnérables. Les Pays des Nords quant à eux « doivent montrer la voie » en matière de réduction de GES et accroitre leurs efforts ; 2016 : la COP 22 de Marrakech entrée de l'Afrique dans la lutte contre le réchauffement climatique ; COP 28 (*document 1*). On pouvait également mentionner que les COP accueillent les représentants de 195 pays, et des acteurs variés comme les entreprises, les lobbys, les ONG, etc.

Il s'agissait surtout d'insister sur **les acteurs de la règlementation** sur le changement climatique et de commenter l'engagement des pays dans ces accords en montrant par exemple sur quel aspect porte ces régulations : réduction des émissions GES (*document 6)* d'où le marché d'émissions du carbone (*document 5*). Parallèlement à ces marchés, des dispositifs d'incitation/sanction sont apparus, sous diverses formes comme les taxes carbone sur les carburants, les réductions d'impôts au titre des véhicules peu émetteurs de CO2 ou les subventions en faveur des énergies renouvelables, ou à l'inverse des taxes sur les véhicules les plus polluants (Adam, 2024).

En somme, les discussions internationales reflètent les évolutions géopolitiques et scientifiques, le multilatéralisme des années 1990 a permis le succès du protocole de Kyoto,

alors que l'unilatéralisme actuel constitue un frein (division au sein de l'UE, politiques états-uniennes ou brésilienne). Les travaux du GIEC ont fait reculer le climato scepticisme dans certains pays des Suds notamment depuis la conférence de Bali en 2007.

Peu de copies abordent les limites de la gouvernance Onusienne : « la triple illusion » selon l'expression de Stefan Aykut dans Les négociations climatiques, 20 ans d'aveuglement (2014). Ce qui permettait de revenir sur la manière dont le changement climatique a été **construit comme problème mondial**. Si le sujet apparait bien avant, les années 1990 constituent une période déterminante qui a vu la création de l'arène onusienne sur le climat avec la métaphore « du vaisseau spatial Terre », montrant ainsi le rôle de la science qui est centrale à destination des gouvernements du monde, il s'agit aussi d'une période qui ambitionnait de transcender les intérêts nationaux et d'ouvrir la voie à une **coopération multilatérale**, où « la communauté internationale » verrait un intérêt commun à combattre le changement climatique. Ce faisant, **l'enjeu climatique a été pensé et institutionnalisé comme problème environnemental**. Le sujet ici limitait l'aspect environnemental à l'entrée climatique. Le cadrage environnemental international a été promu par une alliance de scientifiques, d'ONG et de pays des Suds vulnérables mais s'est toujours **heurté aux blocages géopolitiques des grandes puissances** : Etats-Unis et grands émergents notamment. Si les engagements du protocole de Kyoto ne concernaient pas les pays des Suds, la question climatique s'est élargie et l'accord de Paris de 2015 et a été ratifié par 184 pays, même si certains s'en sont retirés. Les dimensions matérielles et économiques devaient aussi être abordées en présentant les enjeux des **transformations industrielles et sociales de manière directe et indirecte**, en repensant les stratégies industrielles et le contrat social au niveau local dans les territoires (certaines bonnes copies ont notamment évoqué, à raison, la gouvernance par la norme et les labels décrite par Zaki Laïdi).

La gouvernance climatique, comme pour l'ozone, a été façonnée à travers des **objectifs chiffrés** (de réduction des GES), un calendrier et des objectifs à atteindre, les documents étaient là aussi pour apporter un complément d'informations ainsi que pour illustrer comment s'exerce la gouvernance environnementale.

Un dernier temps de la démonstration pouvait questionner les nouvelles alliances et les nouvelles rivalités, les réponses apportées à ces enjeux ne sont pas uniformes : les efforts pour une régulation mondiale se heurtent également aux inégalités de développement et à des divergences politiques. Les grandes puissances de la mondialisation, principales responsables du réchauffement climatique mais paradoxalement aussi pionnières dans la transition écologique *(voir le document 6)*. Il était nécessaire de montrer **la difficile émergence d'un leadership environnemental** (à travers l'exemple de la transition énergétique, ou encore de la Chine et les énergies renouvelables)**.** Plus généralement, **les négociations climatiques reflètent le basculement du monde**. Alors que les Etats-Unis avaient joué un rôle majeur pendant la guerre froide, l'Europe joue le rôle de locomotive des négociations à l'ONU jusqu'à la fin des années 2010. Elle s'efforce de mettre en œuvre des actions concrètes (contraintes sur les entreprises). A partir de 2007, les pays des Suds deviennent une force du processus onusien, ils défendent l'idée d'une prise en charge financière de l'adaptation au changement climatique des pays en développement par les pays riches au nom de la « dette climatique ». Depuis 2015, la Chine se positionne comme leader de lutte pour le climat malgré ses contradictions internes (refus de réduire ses GES, poids du charbon).

Les Etats-Unis, un des plus gros pollueurs de la planète occupent une position en marge des politiques internationales de l'environnement que l'on peut a minima faire remonter à l'hostilité de G.Bush à la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME)

sous l'impulsion de la France et l'Allemagne qui avait pour objectif de centraliser les règlementations. En adoptant une posture hostile voire méfiante à l'égard d'une gouvernance mondiale sur les questions climatiques, les Etats-Unis assument de préserver leurs intérêts nationaux : « le mode de vie des américains n'est pas négociable ». Ce retrait des Etats-Unis sur la scène internationale reflète à la fois un certain repli et un protectionnisme qui se met en place entre 2006-2019 : des ONG attaquent les politiques environnementales de la Maison Blanche en justice. D.Trump a abrogé le plan Obama de réduction des émissions de gaz, c'est aussi le retrait des Etats-Unis de la COP 21, et la baisse des fonds alloués à l'agence environnementale promue par des personnes liées aux industries fossiles – retrait en 2019 des accords de Paris. Certaines copies ont su habilement et sans schématiser revenir sur le développement du climato scepticisme et de « l'exemptionnisme » des Etats-Unis lorsqu'ils font valoir leur refus de se plier aux règles communes et aux accords internationaux et l'incapacité de la communauté internationale à les contraindre.

Le basculement de la Chine était aussi à analyser. En 2006, la Chine devient le premier émetteur mondial de GES, mais était jusque-là relativement en retrait – comme de nombreux pays des Suds qui demeuraient climato-sceptiques. L'inflexion de la Chine à partir de 2009 se met en place grâce aux mécanismes de compensation économique ou de mécanismes de développement propre (MDP) entre les Nords et les Suds. En 2008, la Chine était le premier pays bénéficiaire de ce mécanisme MDP. La position du gouvernement chinois a changé radicalement quand ils ont réalisé les bénéfices économiques que le MDP pouvait apporter : des rentrées d'argent non négligeables, une aide à l'investissement dans des projets qui réduisent les émissions de CO2 et celles d'autres pollutions, et surtout des possibilités de transferts technologiques stratégiques.

Il était essentiel d'insister (et peu de copies l'ont fait explicitement) sur les tensions Nords/Suds (*documents 3 et 8*) : Les plus gros pollueurs et émetteurs de GES de la planète sont les pays riches (mais pas seulement) : Chine, USA, Inde, Russie, Japon, Allemagne, France. Les marchés au carbone, qu'on a pu qualifier d' « idée d'économiste mise en pratique » (Pottier, 2023) en sont le reflet. L'Union européenne, par exemple, fait figure de pionnière (Tabarly, 2007) avec son Système communautaire d'échange d'émissions de GES (SEQE-UE ; en anglais EU ETS). D'autres marchés, régulés ou volontaires, ont vu le jour en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, aux États-Unis.

A côté des Etats, de nombreux acteurs participent aux débats comme les ONG mais aussi les acteurs locaux à divers niveaux ainsi que les firmes et entreprises qui accompagnent et impulsent parfois la mise en place de nouveaux modèles économiques qui viennent déstabiliser les formes traditionnelles d'échanges (*Document 6*). **Il était nécessaire d'inscrire la réflexion dans les nouvelles relations d'interdépendance et la course à l'innovation.** Certaines firmes et ONG sont aussi accusées d'abus à travers un **lobbying** (reboisement en Afrique, achats de terre pour sanctuariser en Amazonie) anti-réglementation environnemental ou la pratique du *greenwashing* et de formes de néocolonialisme sous couvert d'écologie. Certaines d'entre elles participent en réalité au **soft power états-unien** et sont aussi critiquées pour leur ingérence ou leur responsabilité dans l'aggravation de certaines situations environnementales.

Les firmes intègrent cependant progressivement le sujet : à travers notamment la **responsabilité sociale des entreprises** (RSE), depuis une quinzaine avec des publications sur leur impact environnemental : le ***reporting extra financier***. Le RSE est aussi une reconnaissance de la responsabilité des entreprises et du modèle économique de la mondialisation qui a éclaté les chaines d'approvisionnement et de production à travers le monde et parfois avoir un difficile compromis entre environnement et développement (document 7). Ex de RSE le Label B-corp lancé en 2006 aux US qui regroupe 1 600 FTN et labellisés aussi en France : Les 2 vaches, Blédina, Nature et Découverte. Plusieurs pays ont également modifié leurs lois (Suisse, Luxembourg, Italie) pour intégrer le concept de ***Benefit Corpration*** (préserver les entreprises des actionnaires qui privilégient les profits au détriment des questions environnementales et sociales). Pression forte de la société civile sur les grandes marques. Les entreprises et les investisseurs commencent donc à intégrer les considérations climatiques dans leurs décisions d'investissement, ce qui peut entraîner un réalignement des priorités économiques et une restructuration des industries. Le changement climatique stimule aussi les **investissements industriels** des pays des Nords : Des entreprises comme Tesla dans le domaine des véhicules électriques et des batteries, et des sociétés telles que NextEra Energy dans le secteur de l'énergie solaire et éolienne, ont connu une croissance significative en capitalisant sur la demande croissante pour les énergies renouvelables.

Enfin, **ces bouleversements et ces menaces révèlent les inégalités** de développement qui renforcent les déséquilibres mondiaux et les recomposent. Le principe de **justice climatique** pouvait être questionné, tout comme la position de l'Inde, troisième pollueur au monde et qui défend son droit au développement. Elle s'est engagée à réduire de 33% l'intensité carbone de son économie, à condition d'un accompagnement et qu'elle ait accès aux nouvelles technologies.

En conclusion et résumé, le changement climatique est porteur de nombreux enjeux géopolitiques dans la mesure où il pèse sur les ressources, mobilise divers acteurs et fait l'objet de dissensions voir de conflits. Une gouvernance mondiale des questions climatiques se met lentement en place mais son action est limitée par les désaccords internationaux. La mise en place de mesure de lutte contre le changement climatique demeure l'apanage des pays des Nords qui ont les moyens économiques, technologiques et la stabilité politique suffisante pour agir en faveur d'un développement plus durable. Les pays des Suds bien que plus représentés dans les sommets pour le climat ont encore une urgence à répondre aux besoins vitaux des générations présentes avant de préserver les ressources des générations futures et instrumentalisent également la question du développement pour déroger aux accords internationaux. Les mobilisations citoyennes qui se multiplient dans de nombreux pays, témoignent en revanche de la prise de conscience de l'urgence climatique par les jeunes générations en faisant du climat une question politique majeure des années à venir.

3 – Remarques de correction

Les termes du sujet devaient faire l'objet dès l'introduction d'une définition précise et d'une explication convaincante à différents moments de la dissertation. Si ceux-ci ont été globalement correctement définis, mondialisation et changement climatique, ont plus rarement été **mis en relation**. Beaucoup de copies ont seulement traité la question du changement climatique en s'appuyant sur un cours rapide et surtout sur les documents qui ont parfois été surexploités, faute de connaissances.

On déplore dans les moins bonnes copies un niveau de problématisation inabouti ou faible. Même des copies par ailleurs solides se sont contentées de reprendre le sujet et de mettre un point d'interrogation. Or, la problématisation constitue en soi un attendu de l'exercice. De manière globale le niveau de connaissances a été assez satisfaisant sur l'évolution de la gouvernance mondiale du climat, avec parfois un manque de nuance. **Les meilleures copies** sont celles qui ont essayé d'analyser le processus de mondialisation sous le prisme des espaces, des flux et des acteurs. De bonnes copies ont par exemple essayé de montrer que la transition énergétique, découlant du changement climatique, avait renforcé **l'intégration de certains espaces producteurs de métaux rares** (Chili, Australie) et le poids de la Chine dans les échanges commerciaux (panneaux solaires, éoliennes, batteries...). Elles ont aussi montré que la « mondialisation verte » (terme souvent employé) avait propulsé de nouvelles grandes entreprises, spécialisées dans l'économie de la transition énergétique, et souvent chinoises (BYD) ou européennes (VESTAS). Il fallait aussi relativiser le propos en montrant que le changement climatique influait relativement peu encore sur la géographie des flux de la mondialisation. Enfin ont été valorisées les copies ayant su élargir la palette des acteurs des Etats aux FTN, ONG, et membres ou organisations de la société civile notamment à l'occasion de la mise en œuvre d'une véritable gouvernance climatique.

Concernant la réalisation de la carte de synthèse : les règles de base de la sémiologie graphique ne sont pas toujours respectées (beaucoup de petits figurés ponctuels, très peu de figurés de surface), et un très grand nombre de croquis ne comporte aucune localisation. Mais la cartographie a aussi donné lieu à de bonnes réalisations. Les candidats ont bien compris l'intérêt d'exploiter les informations tirées des différents documents pour construire leur réflexion. Cette partie de l'exercice permet en effet de renforcer l'ancrage géographique du sujet. Cela permet aussi de rappeler que la géopolitique en France a été refondée à partir d'une approche géographique et évitant de considérer la géopolitique comme un avatar des relations internationales donnant ainsi tout son sens aux rivalités de pouvoir sur les territoires, ce que le sujet devait permettre de questionner. La carte comme l'appui documentaire permet ainsi de sonder plus finement les connaissances des candidats, comme l'a montré par exemple le traitement du document portant sur les revendications de l'Arctique. Nombreuses sont les copies qui surinvestissent l'importance des nouvelles routes maritimes de l'Arctique, parfois confondues avec l'Antarctique d'ailleurs. A l'inverse, ont été valorisées les copies capables d'appréhender le document avec recul et qui ont relativisé le rôle de cette nouvelle route (très faible fréquentation, dangers pour la navigation, absence de ports intermédiaires conduisant à une hausse des couts pour les armateurs entrés dans une stratégie de « hub and spoke », etc.). Visiblement, l'exercice semble dorénavant maîtrisé aux dépens parfois de l'écriture, ce qui pose, *hic et nunc*, la question de la maîtrise du temps. Quelques ajustements peuvent être

recommandés aux préparateurs afin d'éviter les titres trop longs et rechercher avant tout à traduire de manière claire et visuelle les dynamiques spatiales représentées.

Il faut également veiller à avoir un souci d'équilibre des parties, trop souvent la première partie et l'introduction sont surdimensionnées au regard du développement et la conclusion anémique (quatre à cinq lignes). Les correcteurs sont enfin attentifs au style d'expression écrite ainsi qu'à l'orthographe (accord des participes passés, conjugaison, abus d'acronymes). Le caractère digressif de certains passages de l'argumentation (où les candidats tentent vaille que vaille d'introduire des notions dont l'intérêt au regard du sujet est limité) est aussi un point de vigilance à conserver à l'esprit. Le propos doit rester clair, synthétique au service d'une argumentation étayée, avec des exemples à l'appui.

4 – Conseils aux futurs candidats

La gestion du temps est un élément essentiel de la réussite d'une bonne copie. Pour un sujet avec réalisation cartographique, on rappelle aux candidats, qui ont pu acquérir des réflexes qu'il est très risqué de passer plus d'1 heure au brouillon. Un exemple assez classique de répartition du temps sur une telle épreuve est le suivant : 1 heure de brouillon, 2 heures de rédaction (soit 20 minutes pour l'introduction, 10 minutes pour la conclusion, 30 minutes par partie si trois parties) et 45 minutes sur la carte et 15 minutes de relecture. Il faut s'entrainer en essayant de respecter ces temporalités.

Il est important d'apporter un soin d'ensemble à sa copie, et d'éviter de trop nombreuses ratures où des écritures difficiles à déchiffrer. Les schémas sont bienvenus et valorisés quand ils sont réalisés avec soin et méthode. En somme, il convient de prendre le temps de poser sa démonstration dans l'introduction et d'y répondre en conclusion. Une copie d'HGGMC doit comporter des dates, des chiffres et, si possible, quelques auteurs. On ne demande pas aux candidats d'être exhaustifs, ce qui est impossible, mais de proposer une dissertation claire, structurée, argumentée et illustrée. La conclusion comporte deux éléments : la réponse globale (et non résumé de dissertation) à la problématique posée en introduction et une ouverture ou mise en perspective du sujet qui ne soit ni apocalyptique ni déconnectée du sujet.

Les plans apparents et les titres descriptifs sont à bannir, ils renforcent un côté scolaire et peu démonstratif, mieux vaut privilégier des liaisons et des transitions, même en une phrase entre les grandes parties et présenter les titres des parties en introduction.

Rappel des documents proposés pour le concours 2024 :

Document n°1 : Emissions de CO2 induites par la demande intérieure y compris émissions importées (2018) - Source : Carte extraite de Clara Loïzzo, « Quel bilan pour la COP 28 ? », *Géoconfluences*, décembre 2023.

Document n°2 : Frontières et revendications en Arctique - Source : Sylviane Tabarly, « Océan Arctique : des frontières maritimes à l'épreuve d'une nouvelle donne climatique », *Géoconfluences*, septembre 2009.

Document n°3 : Le changement climatique menace la productivité céréalière en Afrique - Source : Dron Dominique, 2008, « Nouveau climat, nouvelle carte agricole » *Le Monde diplomatique* URL : https://blog.mondediplo.net/2009-12-04-Changements-climatiques-le-grand-tournant

Document n°4 : Bilan du protocole de Kyoto - Source : ONU et Global Carbon Project, 2019

Document n°5 : Le marché du carbone en 2015 - Source : Gemenne François, Rankière Aleksandar, 2021, *Atlas de l'Anthropocène*, Sciences Po les Presses, 2em édition, Paris.

Document n°6 : Les dix premiers producteurs d'énergie renouvelable - Source : Tétrat Franck, 2023, *Grand atlas*, Collections Autrement, Paris.

Document n°7 : Le difficile compromis environnement-développement - Source : Ionesco Diana, Mokhnacheva, Gemenne François, 2021, *Atlas des migrations environnementales*, Sciences Po les Presses, Paris.

Document n°8 : Les causes migratoires environnementales - Source : Veyret Yvette, Arnould Paul, 2022, *Atlas du développement durable. Société, économie, environnement : un monde en transition,* Autrement, Paris, 96p.